

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 23/01/2012

Réception par le Prefet : 23/01/2012

Publication : 27/01/2012



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP 2012-1-6-2

Séance du vendredi 20 janvier 2012

MAITRISE DES DECHETS PROGRAMME C262



PROJETS ELIGIBLES AU TITRE DE LA CONVENTION ADEME-DEPARTEMENT

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-5-6-8 du 8 décembre 2011 relative au Budget Primitif 2012 – Gestion des déchets (C06),
- VU la délibération de la Commission Permanente n° CP-2010-11-6-2 du 24 septembre 2010 approuvant l'accord-cadre pluriannuel entre l'ADEME et le Département du Haut-Rhin portant sur la période 2010-2014, ainsi que la convention annuelle d'application au titre de l'année 2010,
- VU la délibération de la Commission Permanente n° CP-2011-5-6-1 du 13 mars 2011 approuvant la convention entre l'ADEME et le Département du Haut-Rhin au titre de l'année 2011,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve les décisions de co-financement proposées dans le cadre de la convention ADEME-Département 2010 et 2011, conformément aux éléments annexés au rapport, et décide le versement des subventions correspondantes, dont le montant total est de 28 101 €.

Les crédits nécessaires seront prélevés, en section d'investissement à hauteur de 28 101,00 €, sur le Programme C262 Fonction 731 Nature 204141 Chapitre 204.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 20 JANVIER 2012Traitement des ordures ménagères
PROGRAMME 2012

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
TOM03919	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE GUEBWILLER mise en place de la collecte sélective des biodéchets Cofinancement : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE GUEBWILLER : 42 000,00 €	56 000,00	25%	14 000,00
TOM03973	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE NOBLE - VAL DE SOULTZMATT acquisition d'un conteneur verre 4 m3 Cofinancement : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE NOBLE - VAL DE SOULTZMATT : 1 330,00 €	1 900,00	30%	570,00
TOM03969	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE NOBLE - VAL DE SOULTZMATT acquisition de sacs plastique pour la collecte des matériaux valorisables Cofinancement : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE NOBLE - VAL DE SOULTZMATT : 12 460,00 €	17 800,00	30%	5 340,00
TOM03970	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE HIRSINGUE étude préalable pour la mise en place de la redevance incitative Cofinancement : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE HIRSINGUE : 5 320,00 €	26 600,00	10%	2 660,00
TOM03959	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE HIRSINGUE mise en oeuvre de la collecte de bio-déchets en apport volontaire Cofinancement : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE HIRSINGUE : 8 884,00 €	12 690,00	30%	3 806,00
TOM03972	COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN - FESSENHEIM acquisition de 180 composteurs plastique Cofinancement : COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN - FESSENHEIM : 4027,96 €	5 752,96	30%	1 725,00
Total				28 101,00